



**PROJET SPORTIF
ET DE
DÉVELOPPEMENT
2021 - 2024**

Table des matières

Préambule	2
-----------------	---

PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A) STRUCTURATION DES CLUBS	3
1. La formation :	3
1.1 Formation des dirigeants.....	3
1.2 Formation des arbitres	4
1.3 Formation des cadres techniques	5
2. Les labels :	6
2.1 Structuration et obtention des labels clubs	6
2.2 Valorisation des clubs labellisés	6
2.3 Accompagnement de la croissance des clubs	6
3. La féminisation :	7
3.1 Développement de la pratique féminine	7
4. L'handisport et le sport adapté :	8
4.1 Pratique handisport et sport adapté.....	8
5. Le développement durable :	9
B) LA SANTE	10
1.1 Développement du dispositif sport santé bien-être	10
1.2 Développement du dispositif sport santé sur ordonnance.....	11
1.3 Développement du dispositif sport santé en entreprise	11
C) LES JEUNES	12
1.1 Ping 4-7 ans	12
1.2 Educ ping	12

PROJET DE PERFORMANCE RÉGIONAL

Préambule	13
A) LA DÉTECTION	13
B) L'ACCESSION AU HAUT NIVEAU	14

Préambule

Dans cette perspective et en conformité avec les priorités ministérielles, la FFTT a défini un projet sportif fédéral (PSF) et un projet de performance fédérale (PPF), à mettre en œuvre, sur l'ensemble des territoires, par chaque Ligue et à adapter en fonction des spécificités de chacune d'entre elles.

Le PSF consiste à décliner le plan de développement fédéral sur le plan territorial en précisant les axes prioritaires et complémentaires sur lesquels des actions de développement peuvent être menées par les différents acteurs territoriaux de la fédération : Ligue, Comité et Club.

Le PPF consiste à décliner la stratégie fédérale du haut niveau et comporte deux programmes distincts et complémentaires : Un programme d'excellence et un programme d'accession au haut niveau.



PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A) STRUCTURATION DES CLUBS

1. La formation :

L'Institut Régionale Emploi et Formation (IREF) est totalement administré par la ligue. Les comités peuvent organiser, sous son contrôle, les formations de proximité sur leur territoire.

Il a pour objectif de rendre le plus opérationnel notre Institut de formation déclaré dans le respect strict des procédures data doc, en :

- augmentant les compétences des différents acteurs
- dynamisant les formations en s'appuyant sur les structures ligue existantes (siège, stages perfectionnement, pôle espoir, etc...)
- continuant à faire évoluer l'offre de formation
- concevant des actions de promotion et de communication sur les formations, les métiers et l'emploi.

1.1 Formation des dirigeants

Modalités :

- Toutes formations, à destination des bénévoles uniquement, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des clubs (formation de secrétaire et comptable sur logiciel spécifique (Spidmonclub, utilisation de la FOAD, etc...)),
- Colloque annuel des dirigeants (président, secrétaire général et trésorier),
- Mise en place du set du dirigeant,
- Accompagnement des clubs et comités sur le montage de dossiers spécifiques (service civique, contrat d'apprentissage, demande de subvention ANS, etc...),
- Formation aux valeurs républicaines et de laïcité (VRL).

Moyens mis en œuvre :

- Equipe Technique Régionale, secrétaire de la Ligue, responsables de la branche dirigeant de l'IREF et formateurs,
- Soutien ressources financières et matérielles.

Indicateurs :

- Nombre de bénévoles formés et présents au colloque,
- Nombre de dossiers accompagnés, un article du set du dirigeant par mois,
- Nombre de diplômes délivrés

1.2 Formation des arbitres

Modalités :

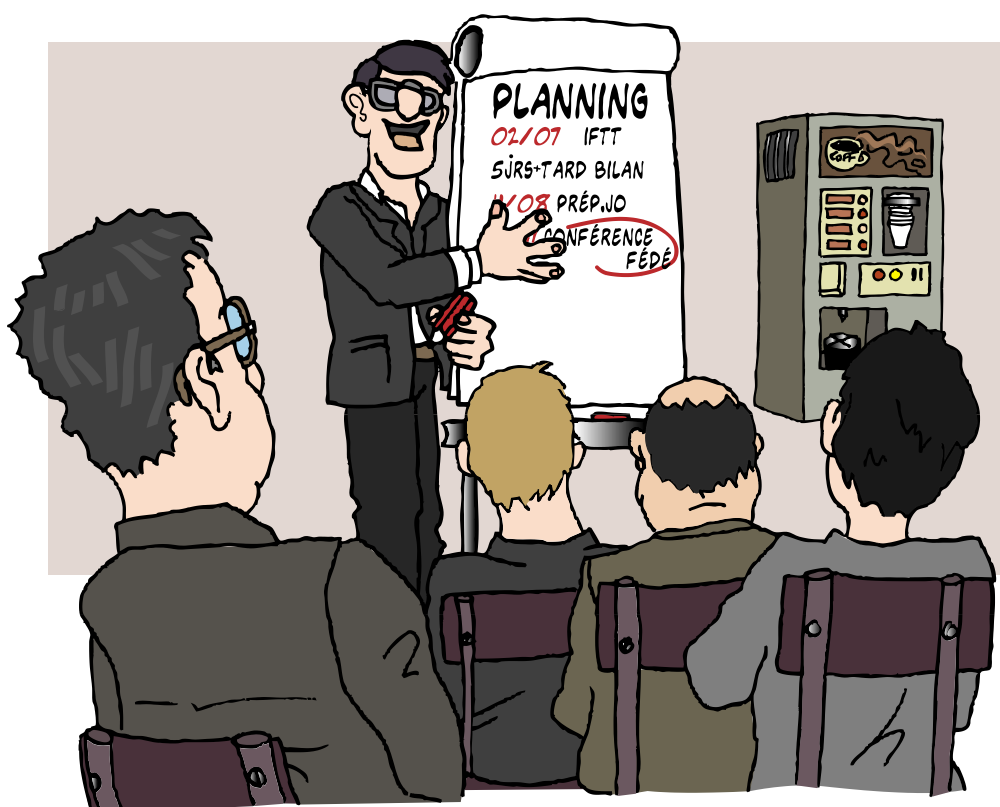
- Formation d'Arbitres et Juge Arbitres (théorique et pratique),
- Colloque des Juge arbitres.

Moyens mis en œuvre :

- Responsable de la branche arbitre de l'IREF, secrétaire de la Ligue et formateurs,
- Soutien ressources financières et matérielles.

Indicateurs :

- Nombre d'arbitres et juge arbitres formés,
- Nombre de participants au colloque,
- Nombre de diplômes délivrés,
- Nombre de labels : Formaping.



1.3 Formation des cadres techniques

Modalités :

- Formations fédérales (IC, AF, EF, CQP),
- Accompagnement sur les formations professionnelles BPJEPS et DEJEPS,
- Participation à la formation BPJEPS,
- Colloque des cadres techniques dans le cadre de formation professionnelle continue,
- Formation « sport santé bien-être » (module A),
- Formation « sport sur ordonnance » (module B),
- Formation encadrant 4-7 ans,
- Formation Educ ping coconstruite avec l'USEP, l'UNSS, l'UGSEL,
- Formation aux valeurs républicaines et de laïcité (VRL).

Moyens mis en œuvre :

- Responsable de la branche technique de l'IREF,
- Secrétaire de la Ligue et formateurs,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Plateforme PERF TT,
- Médecin avec éducateurs sportifs confirmés en sport santé,
- Conventions territoriales,
- Commission mixte,
- ETR.

Indicateurs :

- Nombre de cadres techniques formés,
- Nombre d'aide sésame,
- Nombre de diplômes délivrés,
- Nombre de cadres présents au colloque,
- Nombre de labels : Formaping,
- Nombre de formations effectuées,
- Nombre d'enseignants formés.



2. Les labels :

Depuis 2002, la FFTT donne la possibilité à l'ensemble de ses clubs d'obtenir des labels, leurs permettant d'être reconnus et identifiés selon différentes caractéristiques et/ou activités proposées. La récente refonte des 4 labels initiaux a été organisée afin de permettre à tous les clubs, quelle que soit leur taille, de participer à la dynamique nationale et de pouvoir être reconnus par les collectivités territoriales.

2.1 Structuration et obtention des labels clubs

Modalités :

- Accompagnent dans la démarche de labellisation des clubs.

Moyen mis en œuvre :

- Le responsable régional en lien avec la FFTT.

Indicateurs :

- Nombre de clubs accompagnés et nombre moyen de labels obtenus par les clubs accompagnés.

2.2 Valorisation des clubs labellisés

Modalités :

- Toutes actions visant à valoriser les clubs labellisés.

Moyen mis en œuvre :

- Le responsable régional en lien avec la FFTT.

Indicateurs :

- Nombre de labels remis lors de l'Assemblée générale, budget des dotations financières pour les clubs labellisés.

2.3 Accompagnement de la croissance des clubs

Modalités :

- Toutes actions visant à augmenter le nombre de licenciés

Moyen mis en œuvre :

- Le responsable du développement et du « challenge des licences ».

Indicateurs :

- Nombre de clubs récompensés.

3. La féminisation :

Le tennis de table est un sport de tradition masculine et le faible taux de licenciées féminines (20%) est une réalité. C'est pourquoi les pratiques proposées par les clubs, essentiellement tournées vers la compétition, doivent aujourd'hui se rapprocher des aspirations des femmes, beaucoup plus diverses et orientées vers la convivialité, les pratiques familiales, le bien-être ou encore les loisirs.

3.1 Développement de la pratique féminine

Modalités :

- Organisation d'une compétition féminine régionale par équipes pour les licenciées traditionnelles et promotionnelles,
- Accompagnement des clubs à la mise en place d'une pratique visant le public féminin (fit ping, entraînement filles, etc...),
- Accompagnement à l'organisation d'un événement visant le public féminin (tournoi un gars/ une fille, journée féminine, etc...),
- Promotion du tennis de table féminin en PACA,
- Colloque ping au féminin.

Moyens mis en œuvre :

- Conventions avec les comités et clubs,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale et responsable de la commission féminine,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles.

Indicateurs :

- Temps passé par le service civique,
- Nombre de publication sur les réseaux sociaux et site internet (reportage, interview, etc...),
- Nombre de conventions,
- Nombre d'inscriptions aux manifestations,
- Nombre de manifestations,
- Nombre de clubs labellisés : Ping au féminin.



4. L'handisport et le sport adapté :

Afin de favoriser la pratique, la Ligue va s'appuyer sur les conventions bipartites existantes entre la FFTT et les fédérations handisport et sport adapté, ces dernières apportant leur expertise et leur réseau, alors que nous amenons la technicité et la proximité. L'objectif est bien de permettre aux pongistes en situation de handicap de jouer pour les fédérations FFH/FFSA et la FFTT aussi bien pour une pratique de loisirs que pour une pratique compétitive.

4.1 Pratique handisport et sport adapté

Modalités :

- Toutes actions visant à augmenter le nombre de sections handisport et sport adapté,
- Construction d'une commission régionale mixte handisport et sport adapté,
- Accompagnement à l'organisation d'évènements handisport et sport adapté (compétitions, journées découverte, sensibilisation, etc...),
- Promotion du ping handisport et sport adapté.

Moyens mis en œuvre :

- Propositions de conventions territoriales,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles.

Indicateurs :

- Temps passé par le service civique,
- Nombre de publication sur les réseaux sociaux et site internet (reportage, interview, etc...),
- Nombre de conventions,
- Nombre de sections handisport et sport adapté créées,
- Nombre de licenciés inscrits aux sections handisport et sport adapté,
- Nombre d'évènements,
- Nombre de clubs labellisés : Handisport.



5. Le développement durable :

La Ligue s'engage à mener des actions visant à soutenir la politique de développement durable de la fédération en vue de participer à l'effort pour une société éco-responsable.

Modalités :

- Promotion et sensibilisation des comités et clubs au développement durable,
- Structurer la récupération du matériel lors d'évènements.

Moyens mis en œuvre :

- Secrétaire administrative,
- Supports de communication (mailing, affiche, etc...),
- Service civique,
- Equipe Technique Régionale.

Indicateurs :

- Nombre de publications sur les réseaux sociaux,
- Nombre d'actions de récupération de matériel et autres,
- Nombre de clubs ayant participé à une action éco-responsable,
- Temps passé par le service civique,
- Nombre de clubs labellisés : Développement durable.



B) LA SANTE

Le tennis de table fait partie depuis 2015 des sports référencés dans le dictionnaire avisé médical des disciplines sportives « le Médico-sport-santé ». Cette reconnaissance permet de pouvoir prétendre à une prescription d'activités physiques et sportives par des médecins.

Ces axes de notre programme Sport-Santé visent prioritairement 4 populations :

- ↪ Les vétérans, pour une amélioration des capacités cardio-vasculaires et un maintien de la santé physique,
- ↪ Les femmes, dans une pratique bien-être,
- ↪ Les patients engagés, sur prescription, dans des programmes de réhabilitation sportive dans le cadre d'une maladie chronique,
- ↪ Les salariés, sensibles à maintenir ou améliorer leur santé et à prévenir les maladies.

1.1 Développement du dispositif sport santé bien-être

Modalités :

- Toutes actions visant à promouvoir, soutenir et développer le sport santé bien-être

Moyens mis en œuvre :

- Propositions de conventions territoriales,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Médecin de la Ligue.

Indicateurs :

- Nombre d'évènements organisés,
- Nombre de licenciés dans les sections sport santé bien-être,
- Temps passé par le service civique,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de clubs labélisés : Ping santé bien-être.



1.2 Développement du dispositif sport santé sur ordonnance

Modalités :

- Toutes actions visant à promouvoir, soutenir et développer le ping santé dans le dispositif du sport sur ordonnance en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur.

Moyens mis en œuvre :

- Propositions de conventions territoriales,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Médecin de la Ligue.

Indicateurs :

- Nombre d'évènements organisés dans le cadre du dispositif sport sur ordonnance,
- Nombre de personnes ayant souscrit à une licence sur ordonnance,
- Temps passé par le service civique,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de clubs labellisés : Ping santé sur ordonnance.

1.3 Développement du dispositif sport santé en entreprise

Modalités :

- Toutes actions visant à promouvoir, soutenir et développer le tennis de table auprès de salariés d'entreprise ayant pour but de créer du lien social, de renforcer la cohésion et la solidarité entre les salariés.

Moyens mis en œuvre :

- Propositions de conventions territoriales,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Médecin de la Ligue.

Indicateurs :

- Nombre d'animations organisées auprès de salariés d'entreprises,
- Nombre de participants aux différentes actions,
- Temps passé par le service civique,
- Nombre de conventions signées.

C) LES JEUNES

Le tennis de table est une des activités sportives les plus pratiquées en milieu scolaire, que ce soit en école primaire ou collège. Le développement du « Baby Ping » dans les clubs depuis les années 1990 puis aujourd'hui du « Ping 4-7 ans » a permis d'augmenter nos licenciés notamment dans la catégorie poussins.

1.1 Ping 4-7 ans

Modalités :

- Toutes actions visant à développer la pratique en faveur du public 4-7 ans.

Moyens mis en œuvre :

- Propositions de conventions territoriales,
- Service civique mis à disposition par la FFTT,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles.

Indicateurs :

- Nombre de licenciés 4-7 ans traditionnels et promotionnels,
- Nombre de clubs ayant une section 4-7 ans,
- Temps passé par le service civique,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de labels : Ping 4-7ans.

1.2 Educ ping

Modalités :

- Toutes actions d'animation du réseau scolaire.

Moyens mis en œuvre :

- Proposition de conventions territoriales,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Référents en milieu scolaire.

Indicateurs :

- Nombre de réunions d'échange sur la thématique,
- Nombre de comités présents lors des réunions,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de labels : Educ-Ping.

PROJET DE PERFORMANCE RÉGIONAL

PREAMBULE

Ce projet de Performance Régional (PPR) est la déclinaison du projet de performance fédéral (PPF) et se décompose en deux parties : la détection et l'accession au haut niveau.

Ce PPR contribue à une dynamique régionale afin de constituer un maillage du territoire tout en augmentant le potentiel de jeunes suivis.

La ligue PACA administre depuis 2003 un pôle espoir basé en CREPS (site de BOULOURIS). Il est aussi le pôle référent national pour nos territoires d'Outre-Mer. Elle a mis en place un dispositif de recrutement, de détection et d'accompagnement des talents avec une planification particulière pour les meilleurs pongistes identifiés et des aides individuelles à l'entraînement.

A) LA DÉTECTION

Modalités :

- Stages et regroupement régulier,
- Participation à des compétitions inter-régionales,
- Organisation et modélisation de la détection sur le territoire,
- Aides individuelles à l'entraînement et suivi,
- Organisation de sorties sur des rencontres de haut niveau.

Moyens mis en œuvre :

- Proposition de conventions territoriales,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Référents départementaux,
- Journée détection avec ateliers techniques le matin et compétition l'après-midi,
- CREPS de BOULOURIS et structures labellisées,
- Participation financière aux stages labellisés pour les enfants du groupe détection,
- Mise en place d'un groupe détection.

Indicateurs :

- Nombre d'enfants détectés,
- Nombre d'enfants aidés,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de stages et regroupements,
- Nombre de participation aux compétitions.

B) L'ACCESSION AU HAUT NIVEAU

Modalités :

- Stages et regroupements réguliers,
- Participation à des compétitions nationales et inter nationales,
- Aides individuelles à l'entraînement et suivi,
- Organisation et modélisation sur le territoire de l'accession vers le haut niveau,
- Optimisation du pôle espoir en intégrant des structures labellisées hors CREPS pour le maillage territorial,
- Accompagnement des athlètes dans le cadre d'un double projet socio-professionnel,
- Accompagnement des sportifs en liste ministérielle (jeunes, espoirs, élites, partenaires d'entraînement, reconversion, seniors),
- Suivi scolaire permanent, veille à l'équilibre et à l'épanouissement personnel dans le double projet (lien avec les professeurs, participation aux conseils de classe),
- Respect du protocole du suivi médical réglementaire,
- Mise en place de groupes : performance et élite,
- Organisation de déplacements sur des rencontres de haut niveau.

Moyens mis en œuvre :

- Proposition de conventions territoriales,
- Equipe Technique Régionale,
- Secrétaire administrative,
- Soutien ressources financières et matérielles,
- Référents départementaux,
- CREPS de BOULOURIS et structures labellisées,
- Participation financière aux stages labellisés pour les enfants des groupes performance et élite,
-
- Mise en place d'un suivi rapproché,
- Equipe médicale et service haut niveau du CREPS,
- Mise en place de bourses individualisées.

Indicateurs :

- Nombre d'enfants des groupes performance et élite,
- Nombre d'enfants internes au pôle de BOULOURIS,
- Nombre de conventions signées,
- Nombre de stages et regroupements,
- Nombre de participation aux compétitions,
- Nombre d'enfants intégrant les pôles France et l'équipe de France,
- Réussite aux examens scolaires,
- Nombre d'heures au soutien scolaire,
- Nombre de médailles aux compétitions nationales et internationales,
- Nombre de joueurs aidés (bourses ligue),
- Nombre de SMR effectués, recensement des blessures, arrêts prolongés et accidents.